

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2009

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille neuf, le lundi neuf février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Véronique LEDUC-TALIGAUULT a donné pouvoir à Yanne BENOIST, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Absent excusé : Jacques SAURET.

Secrétaires de séance : Yves GIRARD et Philippe BOURLIER.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2008, le maire donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE				
DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION			
11/12/08	Communication – Convention avec l'association Flamenco 37 pour l'utilisation de la salle Jules Piednoir dans le cadre de son activité			
11/12/08	Communication – Convention avec l'association Les 101 Doltoniens pour l'utilisation de la salle du restaurant scolaire de l'école F Dolto (réunions de parents d'élèves)			
24/11/08	Communication – Tarifs de la patinoire de Noël (3 € par adulte, 2 euros de 10 à 18 ans, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans)			
24/11/08	Communication – Création de la régie de recettes pour l'encaissement des entrées sur la patinoire de Noël			
09/12/08	Finances – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au transport des personnes âgées			
09/12/08	Finances – Tarifs des concessions de cimetière et de columbarium revalorisé de 2,5%			
	Tarifs 2009			
	Durée	Concession	Urne supplémentaire	Nouveau Columbarium
	15 ans	100,85 €	50,25 €	159,95 €
	30 ans	261,30 €	130,45 €	319,90 €
	50 ans	525,00 €	262,45 €	
	Droit de superposition	34,05 €		
	La concession pour un enfant est fixée à la moitié du prix normal. Pour les superpositions des concessions perpétuelles, sont ajoutés les frais de timbre et les droits d'enregistrement, calculés par les services fiscaux			
09/12/08	Finances – Redevance pour occupation du domaine public par les taxis revalorisée de 2,5 % environ, soit 59,50 € par emplacement			
09/12/08	Finances – Droits de place sur le marché de plein air (bi-hebdomadaire) revalorisés de 2,5 % (Non abonné : 1,05 € par mètre linéaire par marché ; Abonné : 34,20 € par mètre linéaire pour un marché par semaine durant l'année)			
09/12/08	Communication – Tarifs de partenariat privé pour l'animation patinoire			
	Montant du partenariat	Prestation		
	À partir de 350 €	Placement du logo de la marque dans tous les documents de publicité		
	Entre 800 à 1 499 €	Placement du logo de la marque dans tous les documents de publicité + banderole		
	Entre 1500 et 1 999 €	Placement du logo de la marque dans tous les documents de publicité + panneau avec le logo de la marque sur le chalet de la patinoire		
	À partir de 2 000 €	Placement du logo de la marque dans tous les documents de publicité + banderole installée autour de la patinoire de 4 m x 1 m avec exclusivité de la branche d'activité		

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE		
DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	
10/12/08	Politique sociale de la ville – Tarif de transport des personnes âgées sur Fondettes (1 euro l'aller simple)	
15/12/08	Finances – Réalisation d'un emprunt de 850 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre Durée : 20 ans – Taux fixe : 4,18 % – Mode d'amortissement : constant Périodicité : annuelle – Commission : 400 € – Mobilisation des fonds : au plus tard le 31/03/2009	
DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
15/12/08	Direction générale des services – Contrat « remise et collecte du courrier à domicile » avec LA POSTE de Tours	2 571,40 €
17/12/08	Finances – Marché de transport de personnes âgées de plus de 65 ans avec la Cie de taxi D. Melina de Fondettes (forfait hebdom.)	204,00 €
18/12/08	Finances – Marché de travaux relatif au remplacement de la couverture de la crèche avec l'entreprise CHATEL de Auzouer-de-Touraine (*tranche ferme : couverture du hall d'entrée ** tranche contitionnelle : couverture sur salle à manger)	*14 900,54 € **13 564,09 €
18/12/08	Finances – Marché relatif à l'entretien et au dépannage des installations de cuisson et installations frigorifiques des cuisines des bâtiments communaux avec la Société Dalkia France de Tours. Sur les sites : Mairie, cuisine centrale, restaurant scolaire Gérard Philippe, Centre de Loisirs, salle des fêtes de l'Aubrière, petite salle des fêtes, école de la Guignière, école F. Dolto, crèche, pôle petite enfance.	16 863,60 €
22/12/08	Informatique – Marché pour le suivi de la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la société SRCI de Paris – *prix ferme pour l'hébergement, l'exploitation, la maintenance et le support aux utilisateurs ; options (a) flux supplémentaire, (b) certificat électronique et (c) clef USB cryptographique –	*882,65 € (a) 199,73 € (b) 95,68 € (c) 59,80 €
22/12/08	Informatique – Marché pour le suivi de la solution de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics avec la société APCFC de Paris – *prix ferme pour la personnalisation et l'hébergement ; options (a) certificat de signature émis par APCFC, (b) certificat de signature émis par ChamberSign	* 119,60 € (a) 95,68 € (b) 167,44 €
19/12/08	Finances – Marchés relatifs au nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux - Hôtel de ville : Entreprise SAMSIC AS II Notre-Dame-d'Oé - Dorlotine et bâtiment des anciens : SAS LIMPA NETTOYAGE d'Orléans - Espace Choisille : AMS PROPLETE de Monts - Dojo communautaire : ONET SERVICES de St-Avertin - Pôle Social : SAMSIC SAS II de Notre-Dame-d'Oé	30 297,05 € 21 216,20 € 19 769,86 € 19 714,15 € 7 307,76 €
06/01/09	Communication – Convention pour l'utilisation d'une salle par l'association « La Marche des Rois » pour la manifestation du 10 janvier 2009	-----
07/01/09	Finances – Marché de travaux relatif à la mise en place d'un réseau d'arrosage automatique pour les espaces verts du DOJO avec SIREV TOURAINE à Saint-Pierre-des-Corps	21 396,75 €
21/01/09	Communication – Fixation des tarifs d'entrée des concerts du festival de Jazz : 8 € adulte (+ 12 ans) et gratuits enfants (- 12 ans)	-----

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1 Budget 2009

a) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 au budget général 2009.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – Budget principal		
Section de Fonctionnement	Résultat cumulé de l'année	1 680 475,51 €
Section d'investissement	Besoin de financement	- 790 624,40 €
Solde reporté en Fonctionnement		889 851,11 €

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Budget annexe commerces		
Section de Fonctionnement	Résultat cumulé de l'année	112 389,25 €
Section d'investissement	Besoin de financement	9 410,96 €
Solde reporté en Fonctionnement		102 978,29 €

b) Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe commerces au budget principal 2009

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 8 contre, décide de reverser exceptionnellement l'excédent de fonctionnement du budget annexe commerces 2008 d'un montant de 102 978,29 € sur le budget principal 2009 de la Commune.

c) Vote du budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 contre, vote le budget annexe commerces 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Section de fonctionnement	226 455,00 €
Section d'investissement	73 411,00 €
TOTAL	299 866.00 €

d) Vote du taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux des trois taxes qui restent stables :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	19,67 %
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %

e) Vote des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des subventions aux associations pour 2008, qui s'élève au total à 470 922,00 € (augmentation de 6 % par rapport au BP 2008).

f) Vote du budget principal

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 contre, vote le budget général 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Section de fonctionnement	10 889 656,00 €
Section d'investissement	4 220 615,48 €
TOTAL	15 110 271,48 €

2 Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal prend connaissance des formations effectuées en 2008 et décide, à l'unanimité, l'inscription d'une somme de 2 000 € au budget primitif 2009.

La formation des élus sera orientée sur :

- l'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences
- les fondamentaux de l'action publique locale
- les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions
- l'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir.

3 Avis sur le tarif de la vacation funéraire

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'augmentation de la vacation funéraire qui sera portée à 20 € suivant les dispositions prévues par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

4 Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public, déterminée suivant la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz naturel implanté sur le domaine public, dans la limite du plafond fixé par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 :

- Montant de la redevance $R_n = [(0,035 \text{ €} \times L_{n-1}) + 100 \text{ €}] \times \text{ING}_n / \text{ING}_{n-1}$

où **L** représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres au 31 décembre de l'année N-1

ING_n est la valeur de l'index ingénierie connu au 1er janvier de l'année N

ING_{n-1} est la valeur de l'index ingénierie du douzième mois précédant le mois de référence de l'index **ING_n**

➤ la redevance sera revalorisée chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz naturel implanté sur le domaine public communal et par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

5 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le festival de jazz 2009 au titre des manifestations culturelles et grands évènements

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 1 300 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival « Au fil du jazz 2009 » à Fondettes, au titre des manifestations culturelles et grands évènements.

6 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le festival Music'Am au titre des manifestations culturelles et grands évènements

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 1 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation de l'édition 2009 du festival de musique actuelle amateur « Music'Am » à Fondettes, en complément de la subvention de 12 000 € accordée par la Commune.

7 Convention de partenariat avec l'association Centre Culturel et d'Animation de l'Aubrière pour l'organisation du festival Music'Am

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention de partenariat avec l'Association Centre Culturel et d'Animation de l'Aubrière organisatrice du festival de musique intitulé « Music'Am » qui se déroulera du 27 au 28 juin 2009.

L'occupation temporaire des espaces publics se fera à titre gratuit. La Ville apportera son concours technique et logistique.

8 Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont la composition sera fixée par arrêté du Maire.

Ce Conseil constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune. Il vise à :

- favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés,
- définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques,
- proposer des actions de prévention ponctuelles dont il assure le suivi et l'évaluation.

9 Révision simplifiée du plan d'occupation des sols

L'Assemblée délibérante, par 24 voix pour et 8 contre, approuve la mise en révision simplifiée du Plan d'occupation des sols dans l'objectif de réaliser un programme d'une trentaine de logements sociaux sur le site des Deux Croix, en complément du programme initial qui prévoyait exclusivement l'implantation d'activités économiques.

Les modalités de la concertation sont définies de la façon suivante :

- la concertation durera pendant toute la période des études et s'achèvera à l'approbation de la révision simplifiée par délibération du Conseil municipal,
- des informations seront insérées dans les supports de communication municipaux,
- un affichage évolutif du projet en mairie aux horaires habituels d'ouverture, accompagné durant cette période d'un registre ouvert à la population de façon permanente permettant de consigner remarques et propositions, localisé au service urbanisme,
- le service urbanisme est habilité à donner toutes informations ou précision concernant ces dossiers aux personnes qui en feraient la demande par écrit ou par oral (sur place ou par téléphone)
- des observations peuvent également être adressées par courrier papier ou électronique à Monsieur le Maire.

A l'issue de la concertation et de la procédure de révision simplifiée, Monsieur le Maire présentera le résultat de la concertation au Conseil municipal qui délibérera pour en tirer le bilan et pour approuver la révision simplifiée du POS.

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours réalisera les études. L'Etat sera sollicité au titre de l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la commune.

10 Délibération sur le principe de recherche de terrain pour les logements locatifs

L'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (SRU) prévoit que la commune doit prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la réalisation de logements sociaux en vue d'atteindre l'objectif des 20% du nombre des résidences principales. Le Plan Local de l'Habitat approuvé le 19/02/04 fixe également des objectifs pour la Commune en matière de logements sociaux.

Or, la commune présente aujourd'hui un déficit en logements sociaux conséquent, 8,54% du nombre de résidences principales sont en effet dédiés au logement social.

Actuellement le parc locatif social ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande exprimée.

Dans ce contexte, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme son intention de voir se réaliser de nouveaux programmes de logements sociaux collectifs ou individuels (avec financement préférentiel PLUS ou PLAI) et décide de rechercher des terrains susceptibles d'accueillir de tels programmes.

11 Réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme – déclarations préalables pour clôture

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

12 Echange de terrains avec des particuliers dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès et rue François Rabelais

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de céder une partie de la parcelle communale ZY n°6, d'une superficie de 182 m² environ, en échange d'une partie de la parcelle cadastrée section ZY n°7 appartenant à des propriétaires privés, pour une superficie totale d'environ 294 m², les deux terrains étant situés au lieu-dit « Clos Poulet » à FONDETTES.

Cette transaction intervient à l'occasion du projet d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès et de la rue François Rabelais.

L'échange se fera moyennant une soulte de 136,52 € correspondant à la différence de superficie des parcelles échangées, soit 112 m² d'excédent à 1,219 € le m² au profit des particuliers. Le service départemental du domaine a été consulté le 5 janvier 2009. Les frais de géomètre et notariés correspondants sont à la charge de la Commune

13 Avenants aux lots n°3 menuiserie-aluminium, n°5 plâtrerie-isolation, et n°6 faux plafond et n°7 revêtement de sols du marché de travaux d'aménagement d'une maison d'habitation en locaux à usage de bureaux au 52 rue Eugène Goüin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants au marché négocié adopté le 17 décembre 2007 pour le réaménagement d'une maison d'habitation en bureaux au 52, rue Eugène Goüin à Fondettes.

RECAPITULATIF MARCHE LOT 3 – Menuiserie-aluminium Entreprise Mounier de Monnaie – avenant n°2	MONTANTS H.T.
Avenant n°1 existant	- 1 230,00 €
Modification à adopter en plus-value : fenêtre à soufflet dans la salle de réunion et remplacement d'une fenêtre omise au descriptif	+ 407,00 €
Modification en moins-value : suppression cadre tapis brosse	- 292,00 €
Pourcentage de modification du montant du marché	- 2,35 %

RECAPITULATIF MARCHE LOT 5 – Plâtrerie-isolation Entreprise SNEV de Tours	MONTANTS H.T.
Modification à adopter : Habillage HEB renforcement du plancher haut du rez-de-chaussée + doublage coupe feu 1 heure	+ 1 132,81 €
Modification à adopter : Plafond en plaque de plâtre et modification de cloisons	+ 491,74 €
Pourcentage de modification du montant du marché	+ 9,29 %

RECAPITULATIF MARCHE LOT 6 – Plafond suspendus Entreprise NIVET de Joué-Lès-Tours	MONTANTS H.T.
Modification à adopter : suppression des dalles minérales du hall	- 157,50 €
Pourcentage de modification du montant du marché	- 1,72%

RECAPITULATIF MARCHE LOT 7 – Revêtements de sols Entreprise SNEV de Tours	MONTANTS H.T.
Modification à adopter : suppression de la pose des cadres et des tapis brosse d'origine pour mise en place de nouveaux cadres et tapis	- 73,76 €
Pourcentage de modification du montant du marché	- 0,41%

14 Avenant au lot n° 2 serrurerie du marché de travaux de mise en conformité électrique et de mise en place d'un ascenseur au centre culturel de l'Aubrière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot n°2 - serrurerie du marché de travaux de mise en conformité électrique et de mise en place d'un ascenseur au centre culturel de l'Aubrière, pour un montant de 1 020 €,

RECAPITULATIF MARCHE LOT 2	MONTANTS H.T.
Modification à adopter par avenant : main courante	+ 1 020,00 €
Prix de base marché H.T.	17 930,00 €
TOTAL nouveau marché	18 950,00 €
Pourcentage de modification du montant du marché	+ 5,69 %

15 Demande de subventions auprès du SIEIL au titre du programme d'éclairage public 2009

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire pour les opérations du programme d'éclairage public 2009.

PROGRAMMATION ECLAIRAGE PUBLIC 2009 Remplacement de luminaires	
Secteurs	Montant Estimatif
Armoire 1 – Av. Général de Gaulle (Inglessi/de Bueil)	7 000 €
Armoire 2 – La Guignière	3 500 €
Armoire 4 – Av. Général de Gaulle (sud de Bueil)	6 500 €
Armoire 5 – Av. Général de Gaulle (Crucifix Rigalou)	1 600 €
Armoire 10 – Av. Général de Gaulle (Chaussumiers)	3 700 €
Armoire 50 – Déplacement rue du Carroi Vau	1 500 €
Armoire 20 – Av. Général de Gaulle (Roncières)	11 000 €
Armoire 23 – Av. Général de Gaulle (Cheminée Ronde)	5 500 €
Armoire 32 – Av. de la République	6 000 €
Réparation de sinistres	12 000 €
Extension de réseaux	
Eclairage passage piétons giratoire	6 700 €
Candélabre Cave des Roches	1 500 €
Point supplémentaire rue de Bel Air	3 500 €

16 Dénomination du chemin rural n°65

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de : « rue des Malabris » au chemin rural n°65 situé entre le lieu-dit Barbarie et les lieux-dits la Butte et La Butte des Malabris.

Plan de situation



17 Convention avec le Service d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (S.D.I.S.) pour la disponibilité opérationnelle et la formation des sapeurs-pompiers volontaires membres du personnel communal

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec le S.D.I.S. déterminant les conditions et les modalités de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, agents de la collectivité, afin de leur permettre de participer aux gardes opérationnelles et aux actions de formation correspondantes sur leur temps de travail.

18 Convention de partenariat avec l'Institut Inter-Régional pour la Santé (I.R.S.A.) pour le personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat avec l'I.R.S.A. relative aux services de médecine professionnelle et préventive à destination des agents de la fonction publique territoriale. La convention est conclue pour un an, renouvelable une fois. Les examens médicaux périodiques seront programmés au minimum tous les deux ans. Un tiers-temps médical est établi sur la base de quatorze demi-journées par an (actions menées par le médecin du travail pour améliorer le milieu et les conditions de travail).

19 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES
<p>Filière : TECHNIQUE Cadre d'emploi : des adjoints techniques</p> <p>Grade : ouverture de trois postes à temps plein d'adjoint technique principal 2ème classe - ancien effectif: 12 -</p> <p>Filière : MEDICO - SOCIALE Cadre d'emploi : agent social</p> <p>Grade : ouverture d'un poste à temps plein d'agent social 2ème classe - ancien effectif: 0 - nouvel effectif: 1</p>

20 Adoption de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Tour(s)plus - nouvelle compétence Tourisme

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, afin de doter celle-ci de la compétence tourisme dans les conditions ci-après exposées :

A compter de la prise de compétence, la Communauté d'agglomération exercera en lieu et place des communes membres :

- l'accueil, l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire en lien avec le comité départemental et régional du tourisme ;
- la définition, la mise en oeuvre de la politique du tourisme et des programmes de développement touristique d'intérêt communautaire notamment en ce qui concerne l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de manifestations à caractère événementiel ;
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique ;
- la commercialisation de prestations de services touristiques ;
- la création, la gestion et l'entretien d'équipements collectifs touristiques d'intérêt communautaire,

21 Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.5211-39, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des principales décisions de la Communauté d'agglomération prises en bureau communautaire le 8 décembre 2008 et en conseil communautaire le 17 décembre 2008.

22 Désignation d'un représentant du Conseil municipal en qualité de correspondant sécurité routière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LACROIX en qualité de correspondant sécurité routière.

Ce correspondant, relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Il est porteur d'une politique sécurité routière et identifie les problèmes de sécurité routière au sein de sa collectivité. Il contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

23 Informations diverses

Nomination dans les groupes de travail de TOUR(S)PLUS

Madame Nelly BIDOT, adjointe en charge des bâtiments et du patrimoine, a été désignée pour **participer aux travaux de la commission « développement durable »** de Tour(s)plus en remplacement de Monsieur Alexandre BERTREL

Madame Sabine LECONTE, adjointe chargée de l'urbanisme et des logements sociaux, et conseillère communautaire, a été désignée en qualité de **membre du comité de pilotage PLH** de la Communauté d'agglomération.

Dénomination du bâtiment communal sis au n°52 rue Eugène Goüin

Rappel : Le bâtiment sis au 52 rue Eugène Gouin dont les travaux seront réceptionnés fin mars, a pour vocation de réunir en un seul lieu les différents partenaires institutionnels et associatifs avec pour objectif de développer une réelle synergie dans les interventions en matière d'action sociale.

Espace d'accueil, d'information, d'orientation et d'action, le bâtiment accueillera la permanence de l'Adjointe aux affaires sociales et réunira, outre les services du CCAS et du service emploi de la commune :

- la permanence de l'assistante sociale
- la permanence de la mission locale
- l'association Touraine Entraide
- la permanence du chargé de mission armée de l'air.

Un bureau et une salle d'examen pour la médecine du travail y seront également installés et une grande salle de réunion permettra d'organiser différentes rencontres et ateliers.

Avec l'assentiment de l'Assemblée délibérante, le bâtiment sis au 52 rue Eugène Gouin sera dénommé **LES TONNELLES**, une indication relative à la vocation du lieu du type « Maison de l'emploi et des solidarités » pourra venir compléter cette dénomination.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 30 mars 2009 à 19 h 00.

Fait à Fondettes, le 11 février 2009
Affiché le 13 février 2009

Le Maire,

Gérard GARRIDO